



Cotisation des Adhérents - Autorisation de prélèvement (Formulaire 125)

Première demande Changement de montant Changement de domiciliation

SECTION : TemPS Réels N° : 410

NOM : ...

Prénom : ...

Numéro de carte d'adhérent : ... Nouvel adhérent

Périodicité du prélèvement : Mensuel Trimestriel

Rayer la mention inutile / Les prélèvements mensuels sont effectués vers le 28 du mois / Les prélèvements trimestriels sont effectués en janvier, avril, juillet, octobre (vers le 28).

Montant du prélèvement : euros (minimum : 7,5 euros)

Date souhaitée du 1^{er} prélèvement : vers le 28

Pour que l'AFPS Paris puisse prendre en compte la date souhaitée, il est souhaitable que les documents lui parviennent avant le 30 du mois qui précède.

N'oubliez pas de :

- renseigner, dater et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous,
- de joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou de caisse d'épargne (RICE),
- et de transmettre l'ensemble selon les indications du (de la) Trésorier(e) de section.

Il vous faudra en outre penser à signaler dans les plus brefs délais toute modification ultérieure (changement de domiciliation, suspension du prélèvement, etc.)

Autorisation de prélèvement J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le recouvreur désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.	N° National d'émetteur
	476811

Nom, prénoms et adresse du débiteur	Nom et Adresse du Créancier
	AFPS Paris
	32 rue Alexandre Dumas
	75011 Paris

Compte à débiter				Nom et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter	
Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB		
Date :			Signature :		